

## Vue d'ensemble des tarifs hospitaliers LAMal 2016 des établissements valaisans

Les tarifs stationnaires sont présentés ci-après à 100%. La part de rémunération de l'assureur respectivement du canton, selon l'article 49a LAMal, dépend de la clé de répartition du canton de domicile du patient. Pour le canton du Valais, la part cantonale se monte à 54% et la part assureur à 46%.

### Soins somatiques aigus (SwissDRG)

	tarifsuisse sa (y compris Assura/Supra)	Communauté d'achat HSK (Helsana-Sanitas-CPT)
Hôpital du Valais	CHF 9'550	CHF 9'580
Hôpital Riviera-Chablais	CHF 9'600	CHF 9'600
Clinique de Valère	CHF 9'050	CHF 9'000
Clinique CIC Valais	CHF 9'000	CHF 9'000

### Soins palliatifs (forfait journalier)

	tarifsuisse sa (y compris Assura/Supra)	Communauté d'achat HSK (Helsana-Sanitas-CPT)
Hôpital du Valais	CHF 900	CHF 950

### Psychiatrie (forfait journalier)

		tarifsuisse sa (y compris Assura/Supra)	Communauté d'achat HSK (Helsana-Sanitas-CPT)
Hôpital du Valais	Pédopsychiatrie	CHF 830	CHF 810
	Psychiatrie adulte	CHF 777	CHF 755
	Psychogériatrie	CHF 656	CHF 620

### Réadaptation (forfait journalier)

		tarifsuisse sa (y compris Assura/Supra)	Communauté d'achat HSK (Helsana-Sanitas-CPT)			
Hôpital du Valais	Réadaptation polyvalente gériatrique	CHF 590	CHF 595			
	Réadaptation musculosquelettique	CHF 570	CHF 555			
	Réadaptation en médecine interne et oncologique					
	Réadaptation cardiovasculaire					
	Réadaptation neurologique					
	Réadaptation pulmonaire					
	Réadaptation psychosomatique					
Clinique romande de réadaptation <sup>1)</sup>	Réadaptation musculosquelettique	CHF 500	CHF 500			
	Réadaptation neurologique	CHF 870	CHF 870			
	Réadaptation paraplégique et des grands brûlés					
	+ Suppléments par catégorie de soins pour tous les types de réadaptation fournis par la clinique			1	CHF 100	CHF 100
	2			CHF 200	CHF 200	
3	CHF 350	CHF 350				
4	CHF 350	CHF 350				
Leukerbad Clinic (Rehazentrum Leukerbad)	Réadaptation musculosquelettique	CHF 495	CHF 502			

1) Pour la Clinique romande de réadaptation, les journées d'entrée et de sortie sont considérées comme journées entières d'hospitalisation. La journée de transfert n'est quant à elle pas facturée. Pour trois jours de congé et moins, il n'y a pas suspension de la facture.